



CAISSE D'ÉPARGNE
GRAND EST EUROPE

**BANQUE
DE L'ORME**



SAUVEGARDE ET RETOURNEMENT DES ENTREPRISES

COMMUNIQUE DE PRESSE

La banque de l'Orme, structure de la Caisse d'Épargne Grand Est Europe spécialisée dans l'accompagnement des entreprises et professionnels en procédure collective, souffle sa première bougie. Un moment privilégié pour faire le point dans cette période sensible pour les défaillances d'entreprises.

Strasbourg, le 14 décembre 2020

Il y a un an, la Caisse d'Épargne Grand Est Europe a ouvert une structure dédiée à l'accompagnement des entreprises et des professionnels qui connaissent des difficultés temporaires et demandent la mise en place d'une procédure collective. Face à une activité économique particulièrement tendue, ce premier anniversaire est l'occasion de rappeler l'intérêt de recourir à une procédure collective pour une entreprise qui rencontre des difficultés financières, et ne peut plus faire face à ses dettes.

En termes de défaillances, 2020 est une année paradoxale et inédite. La crise économique laissait à imaginer une forte augmentation des défaillances. Or, la France enregistre son plus bas niveau depuis 30 ans à fin septembre 2020. Une tendance qu'on observe également dans le Grand-Est. Un paradoxe qui s'explique par la période de confinement. Avec des tribunaux de commerce fermés, le nombre de procédures s'est effondré. Les mesures gouvernementales de soutien ont également joué un rôle d'amortisseur, notamment le report des échéances de crédit et la mise en place du PGE. Enfin, la réglementation s'est adaptée et des délais supplémentaires pour apprécier l'état de cessation de paiement et pour le déclarer sont temporairement accordés.

Dans un même temps, on constate une proportion grandissante de liquidations directes, révélatrice d'entreprises qui ont trop attendu pour se déclarer en cessation de paiement.

Pour les entreprises en difficultés, il est donc important d'anticiper la fin des mesures d'urgence et le tarissement des aides de l'état.

La procédure collective est une solution intéressante. Elle permet de continuer à exercer son activité, redresser sa situation financière et apurer ses dettes. Pour Audrey Chuste, directrice de la Banque de l'Orme, la procédure collective, si elle est envisagée au bon moment, est un moyen efficace de sauvegarder une entreprise. *« Il est difficile de parler des difficultés que l'on rencontre et d'envisager une procédure collective pour son entreprise. Pourtant, se faire accompagner le plus tôt possible par un avocat, un expert-comptable ou encore un administrateur judiciaire maximise considérablement les chances de survie. Nous orientons nos clients vers les bons interlocuteurs qui peuvent les aider à trouver les solutions adaptées, que ce soit pour retrouver une meilleure santé financière ou clôturer proprement une activité. »*

Le rôle du banquier est d'apporter conseils et services bancaires nécessaires à la poursuite de leur activité, en synergie avec les administrateurs judiciaires. Son action couvre toute la période difficile de l'entreprise : sauvegarde, redressement judiciaire, plan de continuation, liquidation judiciaire avec poursuite d'activité, administration provisoire.

Retrouvez le témoignage d'Audrey Chuste en vidéo ([Lien](#))

A propos de la Caisse d'Épargne Grand Est Europe

Acteur bancaire de premier plan, fidèle à ses valeurs coopératives et sociétales, engagé sur son territoire, en proximité avec ses clients, la Caisse d'Épargne Grand Est Europe, soutient les projets innovants et contribue au quotidien au développement économique, social, solidaire et

environnemental de ses territoires. Financier majeur de l'économie régionale (entreprises, professionnels, collectivités, associations, logement social...) la Caisse d'Epargne Grand Est Europe est également, avec Parcours Confiance, la 1ère banque du micro-crédit personnel sur la région. Elle s'appuie sur près de 3000 collaborateurs, 1,5 million de clients dont 382 000 sociétaires et 1,9 milliard de fonds propres La Caisse d'Epargne Grand Est Europe, dont le siège social se situe à Strasbourg, rayonne sur les 10 départements de la région administrative Grand Est. Elle dispose également de sites administratifs à Metz, Reims et Nancy. www.cegee.caisse-epargne.fr

Contact Presse : Marie-Christine Rouard_
Tel : 03 88 52 55 90 – 06 10 89 05 10 - marie-christine.rouard@cegee.caisse-epargne.fr